A la suite d'un **problème** de **conditionnement** de boites de **Furosémide TEVA 40 mg** , médicament **diurétique** , certains **comprimés** ont pu être **remplacés** **par** des comprimés d'un **somnifère** (**zopiclone** également appelé **Imovane**). La décision de rappel des 2 lots par l' **ANSM** est consécutive à ce problème de conditionnement **.**

Il s'agit des **lots Y175** (date d'expiration : 08/2015) et **Y176** (date d'expiration : 08/2015), 95 000 boites par lots. Leur vente a été bloquée dès ce soir en collaboration avec le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP).

Les patients traités par du FUROSEMIDE TEVA 40 mg (spécialité générique du L

Vous pouvez dès maintenant contacter le Numéro vert : 0800 51 34 11

Si vous avez un membre de votre famille, un voisin, ou un ami traité par Furosémide ou Lasilix, vous devez le contacter le plus rapidement possible afin de :

- s'assurer de son état de santé ;
- lui transmettre l'information contenue dans ce communiqué.

La zopiclone (Imovane) est un somnifère qui induit en quelques minutes une somnolence puis le sommeil. Son effet dure quelques heures, parfois un ou deux jours chez les personnes âgées ou sensibles. Il ne présente pas d'autres risques immédiats que ceux directement liés à son action somnifère.

Ces risques sont notamment :

- chutes et leurs conséquences : fractures et traumatismes ;
- pour les conducteurs de véhicules : somnolence pouvant entrainer des accidents de la circulation.

Pour les patients déjà traités par des somnifères ou tranquillisants, la somnolence induite sera majorée, et il existe un risque de coma.
L'arrêt du traitement par Furosémide peut entrainer une augmentation des œdèmes ou leur récidive ou favoriser une poussée d'insuffisance cardiaque. **Il est donc nécessaire que les patients concernés se rendent chez leur pharmacien dès le samedi 8 juin.**

Lire aussi

- Furosemide Teva 40 mg, comprimé sécable - Retrait de lots (07/06/2013)
- Furosemide TEVA 40 mg, comprimé sécable : retrait de deux lots - Questions/réponses (07/06/2013) (168 ko)